République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 8 juillet 2015

BUDGET ANNEXE SOM 2015 DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 8 juillet 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ

Procurations:

M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Max ROUSSEL à Monsieur Christophe GAUX

Excusés:

Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Alexis PESCHER

Absents:

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum: 25	Présents : 36	Votants : 44	Pour 44
1			Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L1612-20;

Vu les crédits prévus au budget annexe SOM 2015,

Considérant qu'ils s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 042 de la section de fonctionnement, Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section »: il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 12 000€ de l'article 739118 chapitre 014 à l'article 6811 chapitre 042 suite aux écritures de dotations aux amortissements 2015 plus élevées que prévues, sachant que la cotisation 2015 au Syndicat Centre Hérault s'élèvera à 2 561 733€ et que l'article 739118 a été budgété à 2 710K€;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de 12 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget principal 2015 comme proposée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts		
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
042-6811 « Dotations aux amortissements » - SOM (dépenses)		12 000,00€		
014-739118 « Autres reversements de fiscalité » - SOM (dépenses)	12 000,00€			

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1168 le 09/07/15 Publication le 09/07/15

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 09/07/15

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150708-Imc172580-DE-1-I

Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET

34150 GIGNI